



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Permis octroyé concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB - 12.02.2020

Numéro de publication: AB02-0000004646

Cantons: BE, FR, VD, VS

Entité de publication:

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Permis octroyé concernant la durée du travail Centre de Secours et d'Urgences du Chablais et des Alpes Vaudoises (CSU-CAVD)

Centre de Secours et d'Urgences du Chablais et des Alpes Vaudoises (CSU-CAVD)

CHE-469.199.540

Route de l'Hôpital 17

1660 Château-d'Oex

Permis de travail du dimanche et durant les jours fériés

art. 19 et 20a de la loi sur le travail (LTr)

No de référence: 19-008487

N° d'établissement: 10653415

Pan d'entreprise: Service d'ambulances : urgences / secours (canton Vaud, Valais-Chablais, Fribourg et Berne)

Motif: Besoin particulier de consommation (art. 28, al. 3 OLT 1)

Personnel: 2 H, 2 F

Validité: 01.02.2020 – 31.01.2023

Complément à l'autorisation: Nouveau permis

Autorisation pour: BE, FR, VD, VS

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (tél. 058 462 29 48).